



**DISPOSITIONS RELATIVES A LA SITUATION PATRIMONIALE**

- Date du mariage :
- Régime matrimonial adopté par les époux : 11
- En cas d'absence de contrat de mariage :  (cocher la case)
- En cas d'existence d'un contrat de mariage :
  - Date du contrat de mariage :
  - Nom et adresse du notaire : René PILOZ, Notaire à Grenoble.
- Modifications du régime matrimonial :
  - Date de la décision du Tribunal de Grande Instance :

**ou**

**DISPOSITIONS ÉVENTUELLES RELATIVES AU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ**

- Date du PACS :
- Date d'enregistrement du PACS au Tribunal d'instance :

**DISPOSITIONS ÉVENTUELLES RELATIVES AUX DONATIONS ENTRE ÉPOUX**

- Date de l'acte :
- Nom et adresse du notaire : Maître \_\_\_\_\_, Notaire à \_\_\_\_\_
- Quotité (part disponible) choisie :

**DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES**

- Date du testament :
- Date du codicille (s'il y a lieu) :
- Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) :
- Nom et adresse du notaire :

**CONTRATS D'ASSURANCES SOUSCRITS EN CAS DE VOL D'OBJETS D'ART OU DE COLLECTION**

- Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :
- Adresse :
- N° du contrat : \_\_\_\_\_ Date de souscription : \_\_\_\_\_
- Montant des valeurs assurées :

**DONATIONS, DONATIONS-PARTAGES ET DONS MANUELS CONSENTIS ANTERIEUREMENT PAR LE DÉFUNT**

**Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproto-aisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.**

- Date de l'acte de donation ou de donation-partage :
- Nom et adresse du notaire :
- Références à l'enregistrement :
  - Date :
  - N°: \_\_\_\_\_ Bordereau : \_\_\_\_\_ Case : \_\_\_\_\_
- Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration du don manuel) :
- Désignation du bénéficiaire :
  - Nom, Prénom :
  - Adresse :

DÉCLARATION DE SUCCESSION  
(feuille de suite)**DÉCLARANT**Nom (1)  
Prénom (s)  
Domicile  
Qualité (2)

- (1) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille  
(2) Conjoint survivant, héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.

**DÉVOLUTION SUCCESSORALE (1)****Personne Decedee**

Madame Marie Madeleine **DESCHAMPS**, sans profession, épouse de Monsieur Yves Georges René **ODION**, demeurant à BIVIERS (38330) 304 chemin des Evequaux.

Née à BLONVILLE-SUR-MER (14910) le 21 janvier 1926.

Mariée à la mairie de GRENOBLE (38000) le 6 septembre 1950 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître René PILOZ, notaire à GRENOBLE, le 6 septembre 1950.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LA TRONCHE (38700), (FRANCE), le 18 avril 2014.

**Dispositions TESTAMENTAIRES**

Aux termes d'un testament olographe fait à GRENOBLE, en date du 11 avril 1995, la personne décédée a:

- Déclaré annuler purement et simplement la donation entre époux consentie à Monsieur ODION suivant acte reçu par Maître PILOZ notaire à GRENOBLE.
- Institué pour légataires universels à part égale entre eux ses trois enfants.
- Privé de tout droit dans sa succession Monsieur ODION, son époux.

L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître RICHY, Notaire à GRENOBLE, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 16 juillet 2014.

Etant ici précisé que la personne décédée a, aux termes de ses dispositions testamentaires, privé son conjoint de ses droits légaux dans sa succession à l'exception des droits d'habitation et d'usage de l'article 764 du Code civil.

**Devolution Successorale**

La dévolution successorale s'établit comme suit :

(1) Énoncer les nom, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur degré de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession.







**DÉCLARATION DE SUCCESSION**  
*(Feuille intercalaire)*

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT EN EUROS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
<p>procuration sous seing privé en date à GRENOBLE, du 13 octobre 2014, demeurée annexée aux présentes.</p> <p>- Madame Isabelle ODION, épouse de Monsieur Léo BERTOZZI, n'est pas présente à l'acte mais représentée par Monsieur Michel ODION, son frère, en vertu d'une procuration en date à REGGIO EMILIA (Italie), du 16 octobre 2014, reçu pardevant Maître Federico GRASSELLI, notaire à REGGIO EMILIA (Italie), demeurée annexée aux présentes.</p> <p>- Monsieur Michel ODION est présent à l'acte.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>DROIT DE JOUISSANCE TEMPORAIRE DU LOGEMENT PAR LE CONJOINT SUCCESSIBLE</u></b></p> <p>Le conjoint survivant bénéficie d'un droit temporaire d'une année sur l'habitation principale des époux en vertu de l'article 763 du Code civil.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>DROIT DE JOUISSANCE VIAGER DU LOGEMENT</u></b></p> <p>L'article 764, premier alinéa, du Code civil dispose : " <i>Sauf volonté contraire du défunt exprimée dans les conditions de l'article 971, le conjoint successible qui occupait effectivement, à l'époque du décès, à titre d'habitation principale, un logement appartenant aux époux ou dépendant totalement de la succession, a sur ce logement, jusqu'à son décès, un droit d'habitation et un droit d'usage sur le mobilier, compris dans la succession, le garnissant. "</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Acceptation du bénéfice du droit de jouissance</u></b></p> <p>Aucun testament authentique n'étant venu priver le conjoint survivant de ces droits d'usage et d'habitation, ce dernier a manifesté, conformément aux dispositions de l'article 765-1 du Code civil, sa volonté d'user du bénéfice qui lui est réservé par les dispositions du premier alinéa de l'article 764 du Code civil.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Imputation successorale</u></b></p> <p>Aux termes de l'article 765 du Code civil, la valeur des droits d'habitation et d'usage s'impute sur la valeur des droits successoraux recueillis par le conjoint survivant.        Si la valeur des droits d'habitation et d'usage est inférieure à celle des droits successoraux, le conjoint peut prendre le complément sur les biens existants.</p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art.802 du code général des impôts)**

*A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.*

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Le Signature(s) :

PRÉCISIONS :  
 - Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le n°SIRET du principal établissement des sociétés concernées.





**DÉCLARATION DE SUCCESSION**  
(Feuille intercalaire)

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT EN EUROS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Ci .....	7.000,00 €	
4°) A la banque dénommée <b>La Banque Postale</b> :		
4.1°) Un compte CCP n° 0128308Y028 ayant pour titulaire la personne décédée et dont le solde créditeur au jour du décès est de 28.475,44 €.		
Ci .....	28.475,44 €	
4.2°) Un livret A n° 0385022205X ayant pour titulaire la personne décédée et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 23.279,86 €.		
Ci .....	23.279,86 €	
4.3°) Un livret de développement durable n° 8142031472J ayant pour titulaire la personne décédée et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 12.145,76 €.		
Ci .....	12.145,76 €	
4.4°) Un compte authentic projet n° 6742085284V ayant pour titulaire la personne décédée et dont le solde créditeur au jour du décès est de 10.344,17 €.		
Ci .....	10.344,17 €	
4.5°) Un PEA n° 3X280128308051 ayant pour titulaire la personne décédée et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 14.364,09 €.		
Ci .....	14.364,09 €	
4.6°) Un livret B n° 0380770146U ayant pour titulaire Monsieur Yves ODION et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 46.969,07 €.		
Ci .....	46.969,07 €	
4.7°) Un livret de développement durable n° 8087900146L ayant pour titulaire Monsieur Yves ODION et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 12.147,92 €.		
Ci .....	12.147,92 €	
4.8°) Un compte CCP n° 0049082H028 ayant pour titulaire Monsieur Yves ODION et dont le solde créditeur au jour du décès est de 586,00 €.		
Ci .....	586,00 €	
4.9°) Un plan d'épargne logement n° 6742012590E ayant pour titulaire Monsieur Yves ODION et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 49.022,30 €.		
Ci .....	49.022,30 €	

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art.802 du code général des impôts)**

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartiennent au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Le Signature(s) :

PRÉCISIONS :  
- Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le n°SIRET du principal établissement des sociétés concernées.







**DÉCLARATION DE SUCCESSION**  
(Feuille intercalaire)

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT EN EUROS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
<p>En application de l'article 796-0 bis du Code général des impôts, le conjoint survivant est exonéré de droits de mutation par décès. <b>Part nette taxable..... NEANT</b></p>		
<p><b>Monsieur ODION Jean-Pierre</b></p>		
<p><b>Part lui revenant..... 121.294 €</b> Représentant savoir :</p>		
<p>Part légale..... 121.294 € ( 392.082,49 – 28.200) x 1/3 = 121.294,16</p>		
<p>A déduire :</p>		
<p>Abattement..... 100.000 €</p>		
<p>Abattement déjà utilisé ..... NEANT</p>		
<p>Abattement résiduel..... 100.000 €</p>		
<p><b>Part nette taxable..... 21.294 €</b> <b>DROITS BRUTS A PAYER..... 2.453 €</b></p>		
<p>Calcul des droits :</p>		
<p>8.072 €.....à ..... 5%..... = 404 €</p>		
<p>4.037 €.....à ..... 10%..... = 404 €</p>		
<p>3.823 €.....à ..... 15%..... = 573 €</p>		
<p>5.362 €.....à ..... 20%..... = 1.072 €</p>		
<p>Total ..... 2.453 €</p>		
<p>Réduction pour enfant déjà utilisée ..... NEANT</p>		
<p>Réduction pour enfant utilisée ..... NEANT</p>		
<p><b>DROITS NETS A PAYER..... 2.453 €</b></p>		
<p>Acompte déjà versé ..... NEANT</p>		
<p><b>DROITS NETS RESTANT A PAYER .....2.453 €</b></p>		
<p><b>Madame BERTOZZI Isabelle</b></p>		
<p><b>Part lui revenant..... 121.294 €</b> Représentant savoir :</p>		
<p>Part légale..... 121.294 € ( 392.082,49 – 28.200) x 1/3 = 121.294,16</p>		
<p>A déduire :</p>		
<p>Abattement..... 100.000 €</p>		
<p>Abattement déjà utilisé ..... NEANT</p>		
<p>Abattement résiduel..... 100.000 €</p>		
<p><b>Part nette taxable..... 21.294 €</b></p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art.802 du code général des impôts)**

*A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.*

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Le Signature(s) :

PRÉCISIONS :  
- Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le n°SIRET du principal établissement des sociétés concernées.



N°10846 \* 05

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUESFormulaire obligatoire  
en vertu de l'article. 800  
du Code général des impôtsLiberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2706

@internet-DGFip

Page 12

## DÉCLARATION DE SUCCESSION

(Feuille intercalaire)

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT EN EUROS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
<b>DROITS BRUTS A PAYER..... 2.453 €</b> Calcul des droits : 8.072 € ..... à ..... 5% ..... = 404 € 4.037 € ..... à ..... 10% ..... = 404 € 3.823 € ..... à ..... 15% ..... = 573 € 5.362 € ..... à ..... 20% ..... = 1.072 €  Total ..... 2.453 €  Réduction pour enfant déjà utilisée ..... NEANT Réduction pour enfant utilisée ..... NEANT <b>DROITS NETS A PAYER..... 2.453 €</b> Acompte déjà versé ..... NEANT <b>DROITS NETS RESTANT A PAYER ..... 2.453 €</b>  <b><u>Monsieur ODION Michel</u></b> <b>Part lui revenant..... 121.294 €</b> Représentant savoir : Part légale ..... 121.294 € ( 392.082,49 – 28.200 ) x 1/3 = 121.294,16  A déduire : Abattement..... 100.000 € Abattement déjà utilisé ..... NEANT Abattement résiduel..... 100.000 €  <b>Part nette taxable ..... 21.294 €</b> <b>DROITS BRUTS A PAYER..... 2.453 €</b> Calcul des droits : 8.072 € ..... à ..... 5% ..... = 404 € 4.037 € ..... à ..... 10% ..... = 404 € 3.823 € ..... à ..... 15% ..... = 573 € 5.362 € ..... à ..... 20% ..... = 1.072 €  Total ..... 2.453 €  Réduction pour enfant déjà utilisée ..... NEANT Réduction pour enfant utilisée ..... NEANT <b>DROITS NETS A PAYER..... 2.453 €</b> Acompte déjà versé ..... NEANT <b>DROITS NETS RESTANT A PAYER ..... 2.453 €</b>  <b>TOTAL DES DROITS A PAYER ..... 7.359,00 €</b>		

### AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art.802 du code général des impôts)

*A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.*

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Le Signature(s) :

PRÉCISIONS :  
- Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le n°SIRET du principal établissement des sociétés concernées.



N°10846 \* 05

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire  
en vertu de l'article. 800  
du Code général des impôts



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2706

@internet-DGFip

Page 13

## DÉCLARATION DE SUCCESSION (Feuille intercalaire)

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT EN EUROS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
<p>Le(s) déclarant(s) affirme(nt) sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages.</p> <p>Il(s) affirme(nt) en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa (leur) connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.</p> <p>Fait à GRENOBLE, Le 29 octobre 2014</p>		

**PRÉCISIONS :**

- Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le n°SIRET du principal établissement des sociétés concernées.

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ** (art.802 du code général des impôts)

*A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.*

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 13 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Le Signature(s) :

